



Micro foncier SCI et particulier

Par Seculia

Bonjour,

Je fais ma déclaration d'impôts.

Je suis propriétaire d'un immeuble locatif dont le montant des loyers est de 12600? par an.

Je suis également associée dans une SCI qui contient une location (550?/mois). Je possède 1250 parts/3000 dans cette SCI. Soit 2750e de revenus brut pour moi (j'ai bon?)

Dois-je cumuler 12600 et 2750 dans la case 4BA de ma déclaration ? Ainsi ne serais-je plus dans le régime micro foncier ?

Dans ce cas, où dois-je déclarer les travaux et charges ?

Dois-je déclarer les travaux réalisé dans la location de la SCI au prorata de mon nombre de part ?

Je suis perdue. Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vos revenus fonciers s'additionnent.

Si vous dépassez le plafond, il faut remplir une annexe 2044.

[url=https://www.impots.gouv.fr/formulaire/2044/declaration-des-revenus-fonciers]https://www.impots.gouv.fr/formulaire/2044/declaration-des-revenus-fonciers[/url]

Par Seculia

Merci pour la réponse.

Et concernant les travaux et les frais de la location de la SCI, comment puis-je les déclarer ?

Par yapasdequoi

Lisez la notice de la 2044, c'est expliqué.

Par Seculia

Pourriez-vous m'indiquer la page s'il vous plaît , car je ne trouve rien

Par yapasdequoi

Rubriques 220 et suivantes

Par Hibou Joli

Bjr,

Seuls les travaux de réparation, entretien et d'amélioration sont déductibles : pour la SCI cet élément est connu grâce à la déclaration 2072. A reporter dans la 1ere page de la déclaration 2044.

Pour le bien détenu en direct, page 2 et 3 avec les charges dont les travaux (liste en page 4) les intérêts d'emprunt et la taxe foncière (cas les plus classiques) .

Par yapasdequoi

et aussi l'assurance PNO et le forfait de gestion ...